

Eau et aménagement du territoire

Comment favoriser la prise en compte de l'eau dans les projets d'aménagement ?

JOURNEE TECHNIQUE D'INFORMATION ET D'ECHANGES

Le 28 janvier 2014 à Vienne (38)

Contexte :

Les liens entre le monde de la gestion de l'eau et de l'urbanisme sont de plus en plus nombreux, notamment du fait de la Loi Solidarité Renouvellement Urbain de 2000 (Loi SRU), de la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques et des lois Grenelle qui favorisent la prise en compte des questions environnementales dans les projets d'aménagement. La création de la nouvelle compétence obligatoire GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) vise également à rapprocher les politiques de l'eau de celles de l'aménagement du territoire.

A travers les procédures Contrat de rivière ou SAGE qu'ils animent, les gestionnaires sont fréquemment invités à intervenir sur les questions en lien avec l'urbanisme : la protection des espaces de bon fonctionnement des cours d'eau, la gestion des inondations, la gestion des eaux pluviales, la protection des zones humides et des réseaux de haies...

Cela nécessite une bonne connaissance des documents d'urbanisme et du moment opportun d'intervention pour les gestionnaires.

Objectifs :

- ▶ Par un rappel des outils de l'urbanisme et des politiques de l'aménagement, donner aux gestionnaires des clés pour intervenir dans la rédaction et la révision des documents d'urbanisme.
- ▶ Présenter des retours d'expérience reproductibles de prise en compte de l'eau dans des projets d'aménagement.
- ▶ S'interroger sur la légitimité des gestionnaires à intervenir sur les questions de l'urbanisme.

Publics :

Élus, techniciens et chargés de mission des procédures de gestion des milieux aquatiques et des syndicats des eaux, techniciens et ingénieurs des collectivités territoriales et des services déconcentrés de l'État, chargés d'intervention des Agences de l'eau et des Conseils Régionaux, associations, conservatoires d'espaces naturels, bureaux d'études, chercheurs, étudiants.

En partenariat avec :



Avec le soutien de :

RhôneAlpes Région



PROGRAMME DE LA JOURNEE

09h00

Accueil des participants

09:30 Outils de l'urbanisme : modalités de mise en œuvre et rôle des gestionnaires dans leur élaboration

Rappel du contexte législatif dans lequel s'inscrit l'aménagement du territoire et présentation des procédures d'élaboration des principaux documents d'urbanisme. Identification des moments opportuns où les gestionnaires de milieux aquatiques peuvent « faire entendre leur parole ».

Philippe COUILLENS - Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise

10:30 L'évolution d'un projet de lotissement et de ZAC suite à des inondations

Retour d'expérience sur l'accompagnement d'une commune face à un projet de lotissement sur une parcelle inondable par l'implication des différents acteurs, la réalisation d'études hydrauliques contradictoires et d'un schéma de gestion des eaux pluviales. Présentation de la démarche et des leviers possibles d'actions.

Alice PROST - Syndicat des Territoires de Chalaronne (01)

11:15 Comment et pourquoi accompagner les communes dans l'élaboration et la révision de leurs documents d'urbanisme ?

Le Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Bourbre participe aux réflexions de mise en compatibilité des POS ou révisions des PLU des communes sur le territoire du SAGE de la Bourbre. Cela permet d'intégrer très en amont la problématique « gestion de l'eau » dans les documents d'urbanisme. Présentation de la démarche et zoom sur quelques exemples.

Bénédicte CORDIER (sous réserve) et Claire JEUDY - Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Bourbre (38)

12h30

Déjeuner

14:15 Comment favoriser la prise en compte du risque d'inondation dans les SCOT ?

A travers le retour d'expérience mené auprès de 18 SCOT, le CEPRI montrera la manière dont le risque d'inondation est pris en compte dans les SCOT et donnera des clés qui permettent d'impliquer davantage les acteurs de l'eau durant l'élaboration et la mise en œuvre de ce document d'urbanisme.

Anne-Laure MOREAU - Centre Européen de prévention du Risque d'Inondation (CEPRI)

15:15 Un syndicat au service de la gestion de l'eau et de l'aménagement du territoire

Retour d'expérience sur l'assistance aux collectivités pour l'intégration de la gestion de l'eau dans les documents d'urbanisme. Quelles compétences et quelle légitimité.

Christophe PRUNET - Syndicat Mixte du Pays de la Vallée de la Dordogne (46)

16:30

Fin de journée

PLAN D'ACCÈS

Salle des fêtes
Place Miremont
38200 Vienne



▶ En train

Gare SNCF de Vienne à moins de 5 minutes à pied de la salle

Temps de trajet depuis la gare de Lyon Part Dieu = 18 minutes

▶ En voiture

De Lyon (35 minutes) : A7 sortie 9 (Vienne)

De Grenoble (1h30) : A48, A43 sortie 5 puis départementales 75 et 41

De Valence (50 minutes) : A7 sortie 11 (Vienne)



Le stationnement en centre ville autour de la salle est payant et à durée limitée.

Le parking le plus proche est celui de la gare. Le prix est de 8 euros la journée.

